



## Compte rendu du Comité Technique Local du jeudi 18 avril 2013

La CGT a effectué une déclaration liminaire qui revient notamment sur l'affaire Cahuzac, la fraude fiscale, la démarche stratégique...

Elle a également demandé à ce que le rapport sénatorial de 2012 sur la fraude fiscale ( qui revient notamment sur les moyens devant être alloués à la la lutte contre la fraude ) et la communication de la Commission Européenne de décembre 2012, chiffrant les pertes de recettes fiscales à 1 000 milliards d'euros pour les pays de l'union Européenne, soient publiés sur le site Ulysse 65.

Ces rapports officiels auraient d'ailleurs toute leur place sur Ulysse national mais c'est à croire que les communicants de la DGFIP préfèrent nous inonder de photos de M. Narcisse Bézard plutôt que de publier des infos qui concernent directement nos missions.

La Direction des Hautes Pyrénées a répondu par la négative à notre demande.

Au-delà de la question budgétaire, la CGT avait demandé à ce qu'un point d'étape soit effectué sur l'entretien professionnel et que le rôle des auxiliaires dans le déroulement de la campagne IR soit précisé.

### ① **Préambule sur l'entretien professionnel :**

➤ Situation des agents apportant 2012 mais non consommant 2013 : il s'agit en fait des agents parvenant à l'échelon terminal du grade terminal du corps au cours de l'année 2013.

L'instruction du 31.01.2013 précise à leur égard : " Les réductions d'ancienneté attribuées aux agents parvenant à l'échelon terminal du grade terminal du corps d'appartenance au cours de l'année N sont neutralisées."

En clair, il était possible de distribuer des réductions neutralisées, donc sans effet, mais qui donnent un reflet de l'appréciation de l'agent au-delà de la simple appréciation littérale.

Dans certains cas il semblerait que cette possibilité n'ait pas été appréciée, la neutralisation se résumant alors à un statu quo, la valorisation des agents ne se reflétant qu'au niveau des appréciations littérales.

Nous avons demandé à ce que la direction examine la possibilité pour les évaluateurs d'intervenir sur le compte rendu des agents qui se retrouvent dans cette situation pour effectuer des modifications et distribuer des réductions neutralisées.

Une réponse sur le sujet doit être apportée aux représentants du personnel mercredi 24 avril.

Il serait nécessaire et urgent que les agents directement concernés nous le fasse savoir avant mercredi afin que nous en informions la direction.

### ➤ **Calendrier des opérations :**

A l'heure actuelle les agents ne sont pas encore en mesure d'accuser réception du compte rendu visé par l'autorité hiérarchique , cette possibilité n'étant ouverte que lorsque l'ensemble des comptes rendus du département auront été visés.

A priori c'est à compter de fin avril début mai que cette possibilité sera ouverte à tous les agents et cela leur sera signalé par leur chef de service évaluateur.

Compte tenu du fait que cette possibilité interviendra en période de congés scolaires nous avons bien fait préciser que le délai de 8 jours pour prendre connaissance du compte rendu ne courrait qu'à compter du retour de congés, la période de 8 jours pour accusé réception déclenchant ensuite le délai de 15 JOURS FRANCS pour effectuer un recours devant l'autorité hiérarchique ( recours indispensable pour engager ensuite une procédure en CAP ).

### **➤ Demande d'entretien éventuel lors du dépôt du recours hiérarchique :**

Dans le cadre du recours hiérarchique, il y a possibilité pour l'agent de demander un entretien à l'autorité hiérarchique.

Si tel est le cas, l'agent bénéficiera d'une autorisation d'absence et ses frais de déplacement éventuels seront pris en charge par l'administration.

Nous vous rappelons que les agents qui le souhaitent peuvent se faire accompagner d'un représentant syndical lors de cet entretien.

### **➤ Tableau synoptique :**

Nous avons déjà indiqué lors de nos précédents points d'information que la mise en place de ce tableau au niveau de la filière fiscale ( alors qu'il existait déjà au niveau de la gestion publique ) devait se faire pour l'ensemble des agents avec un maximum de garanties d'égalité.

Cela sous entendait que les agents de la gestion publique ne devaient pas voir leur tableau synoptique évoluer négativement du simple fait de l'instauration du nouveau système d'évaluation et que les agents de la gestion fiscale ne devaient pas se voir gratifier ( à grade et échelon équivalents ) de tableaux synoptiques qui les situent de manière mécanique en retrait par rapport à leurs collègues de la filière GP.

C'est pourquoi nous avons demandé par courrier intersyndical ( CGT/Solidaires ) à ce que la direction prenne toutes les précautions en la matière. La délégation interrégionale saisie par la direction locale sur le sujet n'a cependant pas daigné répondre sur le sujet.

Il s'avère en fait qu'aucune garantie sur le respect d'un principe d'égalité ne peut être réellement apporté même si la Direction nous indique avoir donné des orientations verbales sur la question.

Les représentants du personnel CGT et Solidaires ont demandé à ce qu'un bilan sur la question du tableau synoptique puisse être fait au moment du Comité Technique traitant du bilan de la campagne d'entretien professionnel 2013.

Pour cela il nous semble nécessaire d'effectuer un comparatif par corps/grade/échelon des tableaux synoptiques des agents. Si ce travail de recensement est effectivement considérable, il est cependant le seul ( mais ne devrait être effectué que pour l'année 2013 ) qui permette de savoir si les tableaux synoptiques ne révèlent pas de distorsions majeures par filières qui pourraient être préjudiciables aux agents.

## **② Budget 2013**

En préalable, la CGT a rappelé qu'elle estimait nécessaire que le budget soit soumis au vote des représentants du personnel. La Direction a indiqué que le budget était simplement présenté pour information.

La CGT a fait remarquer que la parole directionnelle des Hautes Pyrénées est sensiblement différente de celle de la Haute Garonne qui, elle, soumet le budget au vote.

Nous ferons donc rapidement un point juridique sur cette question ainsi qu'un recensement des pratiques au niveau national afin de lever les ambiguïtés sur le sujet.

A noter également que depuis l'instauration de Chorus la présentation budgétaire est beaucoup moins détaillée puisqu'elle ne nous permet pas d'avoir une vision par postes ou services, ce qui était le cas précédemment.

Sans en faire une analyse détaillée, il est patent que le soi disant effort de redressement des comptes publics conduit à une véritable purge pour nos services.

D'emblée la DGFIP annonce la couleur puisque la réserve de 2 % est gelée pour moitié, l'autre moitié le sera vraisemblablement aussi.

Le budget départemental aura donc décré de 16 % en trois ans. Comment imaginer qu'une telle cure d'austérité soit sans effets.

Les conséquences sont claires : les investissements sont réduits à la portion congrue, le rythme de renouvellement des matériels informatiques ralenti, les cartes achat des postes et services rétrécies....

Au niveau des travaux d'entretien immobilier, des actions dites prioritaires ont été fléchées réduisant les dépenses au montant ridicule de 31 150 euros (avec une priorité dans le calendrier pour l'aménagement de la trésorerie d'Argelès Gazost).

Les postes les plus importants du budget de fonctionnement enregistrent les évolutions suivantes :

➤ Frais de déplacement : la décre de 23 000 euros (243 111 en 2012 ; 220 000 budgétés en 2013) s'expliquerait par une réduction très importante des formations ou journées d'étude sur Paris. (proportionnellement la part reste quasi identique : 12,21 % du budget de fonctionnement contre 12,91 % en 2012).

➤ Affranchissement: Coût inchangé mais proportionnellement la charge évolue à la hausse puisqu'elle représente désormais 23,21 % du budget de fonctionnement.

Sur ce poste en particulier la CGT a demandé à la direction si elle s'inscrivait dans l'application des conclusions et des orientations de l'audit national sur l'affranchissement réalisé en 2012.

Il a d'ailleurs été demandé à la direction de transmettre aux représentants du personnel une copie du rapport d'audit.

Réponse en attente sur le sujet.

La direction a cependant indiqué qu'une étude locale était effectivement en cours afin d'envisager les modalités d'un regroupement ou d'une centralisation du traitement du courrier.

A titre d'information une réforme du même ordre a été engagée dans le 31. Le courrier simple des trésoreries transite désormais par la DRFIP qui affranchit l'ensemble, il en va de même des envois en masse (exemple des syndicats d'eau ...) également pris en charge en DRFIP.

L'objectif de la démarche est bien entendu budgétaire puisque les trésoreries sont désormais délestées de leurs machines à affranchir (économie du coût de la location).

Le fait que le délai d'acheminement du courrier soit passé de j+2 à j+4 ne semble poser aucun problème à la DRFIP 31.

Parallèlement, cette réforme s'est traduite par un surcroît de travail au niveau de l'affranchissement en direction (+ 15 h 30 hebdomadaires) et la nécessité de louer une nouvelle machine.

Au niveau des Hautes Pyrénées, la Direction a admis que le seul critère pertinent pour évaluer cette réforme était le critère budgétaire, pour le service rendu, apparemment on repassera.

La CGT a indiqué qu'elle demanderait à ce qu'un Comité Technique traite la question sous tous ses aspects.

Par ailleurs, compte tenu du contexte budgétaire que nous décrivons nous avons indiqué que nous serions vigilants à ce que la DDFIP 65 ne prenne pas les crédits du CHSCT pour un grisbi sur lequel elle pourrait mettre la main comme cela lui chante. Le CHSCT n'est en effet pas là pour palier aux insuffisances criantes de notre direction.

Nous avons également demandé un point sur le niveau de consommation des crédits au 30.04.2013 qui n'a pas pu être abordé faute de temps. La direction a cependant indiqué que le rythme de consommation des crédits était "normal" et que nous ne serions pas en cessation de paiement. A la bonne heure donc.

La Direction va nous communiquer cette situation intermédiaire.

### **③ Questions diverses**

#### **➤ Sur la campagne IR et le rôle des auxiliaires :**

La direction a précisé que le rôle des auxiliaires avait clairement été défini par circulaire.

**Les auxiliaires ne saisiront que les déclarations dites conformes et il ne saurait être dérogé à cette règle.**

**La direction a en outre indiqué qu'il n'y aurait aucune pression sur les agents concernant le calendrier de saisie des déclarations.**

Nous en prenons acte et nous y serons bien entendu attentifs.

#### **➤ Sécurité des trésoreries :**

Faisant suite au comité technique du 19 février dernier, la CGT a demandé à ce que la direction donne suite à son engagement et définisse par circulaire les critères de fermeture des trésoreries en cas de sous-effectif.

Transferts de fonds SIP/SIE de Lourdes : la CGT a fait remarqué que le coût du transfert par convoyeur n'apparaissait pas au budget 2013 alors que la Direction avait pris l'engagement de financer cette opération cette année.

Après un long ( et curieux débat ) sur les effets en terme de sécurité pour les agents de l'intervention d'un convoyeur de fonds, la Direction a fini par confirmer que cette opération sera réalisée dès 2013.

#### **➤ Situation de la trésorerie d'Arreau :**

Nous avons appelé l'attention de la direction sur la situation de cette trésorerie qui cumule l'effet direct de la suppression d'un emploi ( dans le cadre d'une requalification d'emploi de B en A implanté à Argelès Gazost ) et un arrêt maladie suite à un accident de trajet. Une telle situation rend la gestion des congés particulièrement difficile et la fermeture au public s'est imposée à de nombreuses reprises. Le mois de mai s'annonce également particulièrement difficile ( 21 au 24 mai ) . La direction n'a pas été en mesure d'indiquer si l'EDAR allait être en mesure d'intervenir ( équipe qui compte un agent en moins depuis un départ en retraite récent).

#### **➤ Prise en charge des frais de déplacements des agents des services et trésoreries devant utiliser leur véhicule pour se rendre à la Poste :**

La CGT a rappelé que la Direction avait pris l'engagement le 19 février dernier d'informer les chefs de service afin que ceux-ci puissent préciser les conditions d'utilisation des véhicules à leurs agents.

A cet égard, nous rappelons qu'à défaut d'intervention de professionnels, les transferts de fonds sont à réaliser en priorité par les agents d'encadrement.

Par ailleurs, nous avons demandé le 19 février dernier à ce qu'une vérification soit effectuée au niveau des contrats d'assurance auto des personnes concernées. Si l'utilisation du véhicule devait se traduire par une augmentation de la prime ( du fait de la spécificité du transfert de fonds ) , soit celle-ci était prise en charge par l'administration, soit l'agent concerné était parfaitement en situation de refuser d'effectuer le déplacement.

#### **Les élu(e)s CGT FP 65 présents au CTL :**

*Alain estrade*

*Encarnita Cerrillo*

*Bernard Fourcade*

*Pascal Tomas*

*Philippe Peres*

*Gérard Duzer*

*José Navarro*